Image not found or type unknown

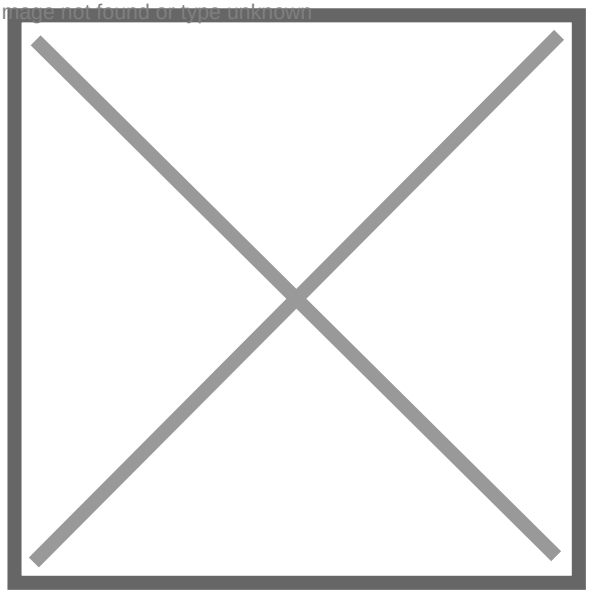

Pension alimentaire et internat

Par **maggau**, le **11/05/2015** à **21:23**

Bonsoir,

Divorcée depuis 9 ans, la pension alimentaire a été fixée lorsque mes enfants étaient petits. L'aîné est allé en l'internat l'année dernière, en accior avec le papa pour une aide financière de 50 % soit 850 €, seulement il n'y a toujours rien. Que faut-il faire ?

De plus, il ne prend les enfants que 5 semaines par an et se débrouille pour les laisser seuls 12 h, les laissant s'assumer seuls (repas....). La dernière semaine d'avril a été difficile et il m'a dit que cet été "si je lui envoyait" ils seraient seuls de 7 h à 19 h. Ils sont 3 garçons de 11 à 16 ans qui ne veulent pas revenir chez lui (et moi ne pas les envoyer dans ces conditions). Que faire ?

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **12/05/2015** à **10:41**

Bonjour,

Vous devez saisir le JAF pour mettre la situation à jour, vos enfants peuvent être entendus par le juge avec un avocat gratuit pour les mineurs. En attendant vous devez respecter le dernier jugement pour les frais de visite. Si aucun autre frais n'est prévu dans le jugement, le père peut refuser de partager les frais scolaires.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés